

FICHE DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	CERATEX 2000 Cire pour cavités marron 1L
REFERENCE	070023
DISTRIBUTEUR	BOSSAUTO INNOVA, S.A.
ADRESSE	c/ Thomas Edison 16, Apartado de correos 95
VILLE	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)
TEL	+ 34 93 860 49 23
FAX	+34 93 871 23 36
E-MAIL	info@bossauto.com
WEB	www.bossauto.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

A. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Liquides inflammables, Catégorie 3 - H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central - H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 - H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

B. Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Inflammable R10: Inflammable.

Dangereux pour l'environnement - R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2. Éléments de l'étiquetage

A. Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

- Pictogrammes de danger**



GHS02

GHS07

- Mention d'avertissement**

Attention

• **Mentions de danger**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Informations Additionnelles sur les Dangers**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• **Conseils de prudence**

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P303 + P361 + P533 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Élimination:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501a Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

• **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)

• **Indications complémentaires:**

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3. Des autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (%)
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	64742-82-1 01-2119458049-33	R10 Xn ; R65 R66-67 N ; R51/53	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3:H336 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 2: H411	>= 50 - < 70

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

A. Remarques générales

S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

B. Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

C. Après contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

D. Après contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

E. Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:

Migraine

Vertiges

Fatigue

Faiblesse

Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:

Rougeur

Douleur

L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:

Douleur abdominale

Nausée

Vomissements

Diarrhée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

A. Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche

B. Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

A. Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

B. Produits de combustion dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

A. Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

B. Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sécurisée

A. Conseils pour une manipulation sans danger

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

B. Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

C. Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'stockage sécurisée, en incluant possibles incompatibilités

A. Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

B. Durée de stockage

12 mois

C. Autres données

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Usages finals spécifiques

A. Utilisation(s) particulière(s)

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de control

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Control de l'exposition

A. Equipement de protection individuel

- **Protection des yeux**

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

- **Protection des mains**

Remarques : Gants résistants aux solvants Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

- **Protection de la peau et du corps**

Vêtements étanches.

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

- **Protection respiratoire**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques

Aspect	liquide, visqueux
Couleur	beige, translucide
Odeur	caractéristique
Point/intervalle de fusion	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	non déterminé
Point d'éclair	41 °C
Méthode	ISO 1523, coupelle fermée Setaflash
Limite d'explosivité, supérieure	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	non déterminé
Densité	0,9 g/cm ³ (20 °C)
Méthode	ISO 2811-1
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	non miscible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	36.000 mPa.s (20 °C) Méthode: ISO 2555
Viscosité, cinématique	> 20,5 mm ² /s (40 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition en utilisation conforme. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants, acides forts et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques

A. Toxicité aiguë

Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%):	
Toxicité aiguë par voie orale	DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat): > 13.100 mg/l Durée d'exposition: 4 h Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

B. Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit: Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

C. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit: Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

D. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit: Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

E. Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

F. Cancérogénicité

Produit: Cancérogénicité - Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

G. Toxicité pour la reproduction

Produit: Toxicité pour la reproduction- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

H. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit: Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

I. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit: Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

J. Toxicité par aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

K. Information supplémentaire

Produit: Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements, Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%):	
Toxicité pour les poissons	CL50 (Poisson): > 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	CE50 (Algae): 4,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit: Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

A. Emballages non nettoyés

Vider les restes.

Éliminer comme produit non utilisé.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR: UN 1263

IMDG: UN 1263
IATA: UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : PEINTURES
IMDG : PAINT
IATA : Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger: 33
Étiquettes : 3

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA
Instructions de conditionnement (avion cargo): 366
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement: non

IMDG
Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t
34	Produits dérivés du pétrole: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole Diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris)	2.500 t	25.000 t

Composés organiques volatils : 522 g/l

Directive 2004/42/CE : Finitions spéciales (840 g/l)

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

- **Texte complet pour phrases R**

R10 Inflammable.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Texte complet pour phrase H**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.